



# COURSES CYCLISTES SUR ROUTE



ORGANISEES SOUS LES REGLEMENTS DE LA  
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME  
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Titre de la Société organisatrice :

Siège Social :

et

Nom, prénom et adresse de l'organisateur :

N° Tel :            N° Fax :

A            le  
                 Monsieur le Préfet  
De  
A

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'organiser une course cycliste, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Nous vous prions de trouver, ci-joint, l'itinéraire et ses horaires, en **cinq** exemplaires.

- a) Titre de la course :
- b) Date :                      Lieu de Départ :  
Nombre de coureurs approximatif :
- c) Nous nous engageons à avertir en temps utile les Maires des localités traversées.
- d) Nous nous engageons à payer éventuellement tous les frais de surveillance et autres occasionnés par la course.
- e) Nous déchargeons expressément l'Etat, les Départements, les Communes et leurs représentants, de toute responsabilité civile en ce qui concerne les dommages qui pourraient être causés aux personnels ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cours de l'épreuve. Nous déclarons être assurés, à cet effet, auprès d'une Compagnie agréée par un contrat spécifiant qu'en aucun cas cette Compagnie ne pourra mettre en cause la responsabilité administrative.

Nous tenons à vous préciser qu'en application du décret 55-1366 du 18 Octobre 1955, nous avons contracté un contrat d'assurance sous les références COVEA FLEET n° 20 203 200 ZZ et COVEA RISKS n° 22 846 316 ZB, par l'intermédiaire du Cabinet **VERSPIEREN** – 1 Ave François MITTERRAND, Boite Postale 30200 59446 WASQUEHAL CEDEX et ce, pour tous les accidents visés par le décret précité.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir notre demande et vous remerciant,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

CACHET DU COMITE REGIONAL